

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DAC 383** Subventions (35.500 euros) à douze associations mémorielles.

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 496 en date des 11, 12 et 13 juin 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mémoire d'Aincourt ;

Vu la délibération 2019 DAC 469 en date des 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 avril 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de L'Ile-de-France ;

Vu la délibération 2019 DAC 505 en date des 11, 12 et 13 juin 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos - Amicale de Mauthausen ;

Vu la délibération 2019 DAC 479 en date des 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 avril 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ciné-Histoire ;

Vu la délibération 2019 DAC 518 en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale du camp de concentration de Dachau ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à douze associations mémorielles ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 2.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'Association Mémoire d'Aincourt Centre hospitalier du Vexin, Parc de la Bucaille 95510 Aincourt. 2021\_04859 / 141561.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942- Actes de Résistance- Mémoire et Recherche, 133 rue du Château 75014 Paris. 185816 / 2021\_02167.

Article 3 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019, une subvention de fonctionnement de 5.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de L'Ile-de-France, Mairie de Suresnes, 2 rue Carnot 92150 Suresnes. 2021\_01855 / 73541.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 500 euros est attribuée à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris, Hôtel national des Invalides, Cour d'Honneur, Boîte Courrier 40, 75007 Paris. 2021\_02236 / 28301.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Familles et Amis des Déportés du Convoi 77, 17 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris. 184399 ; 2021\_05058.

Article 6 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de 4.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos - Amicale de Mauthausen, 31, boulevard Saint Germain 75005 Paris. 19731 ; 2020\_10932.

Article 7 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019, une subvention de fonctionnement de 4.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'association Ciné-Histoire, 8, rue Duplex 75015 Paris. 44882 / 2021\_02737.

Article 8 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Réseau Mémoires-Histoires en Ile-de-France, 6 rue de L'Ermitage 75020 Paris. 188519/ 2021\_02848.

Article 9 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance, 27 rue de la Saïda 75015 Paris. 2021\_05518/ 164543.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'Association Nationale Section de Paris Fédération nationale des combattants volontaires -1914-1918-1939-1945 Résistance, T.O.E , A.F.N et missions extérieures, 9 rue de Mazagran 75010 Paris. 2021\_05895 / 29161.

Article 11 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019, une subvention de fonctionnement de 2.500 euros est attribuée, au titre de 2021, à l'association Amicale du camp de concentration de Dachau, 82 rue Chauchat 75009 Paris. 2021\_08125 ; 22561.

Article 12 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Association Musique Jeune Public, 31 rue Gabrielle 75018 Paris. 2021\_08026/ 27501

Article 13 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 35.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**